

Pour Le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi, absent,

Le Commissaire Provincial,  
Vu la loi du 21 août 1925, sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926, qui pourvoit à l'exécution de cette loi;

Vu, spécialement en sa section VIII (livre premier), le décret du 30 janvier 1940 formant code pénal rendu exécutoire dans le Territoire du Ruanda-Urundi par ordonnance n° 43/Just. du 18 mai 1940;

Vu l'ordonnance n° 31/Just. du 13 avril 1942 rendant exécutoire dans le Territoire du Ruanda-Urundi l'arrêté du Secrétaire d'Etat du 13 novembre 1897 sur la libération conditionnelle;

Vu, spécialement en ses articles 49 et 50, l'ordonnance du Gouverneur Général du 15 octobre 1931, mise en vigueur au Ruanda-Urundi par ordonnance n° 30/Just. du 13 avril 1932;

Attendu que le nommé MUDAHIGWA fils de Kaje et de Nyirabarenzi  
R.E. 6804

originaire de Kinuhu, chefferie Kanage, Territoire de Kisenyi.

a été condamné le 21 août 1954

par le tribunal de Résidence du Ruanda

à DEUX ANS ET 9 MOIS de servitude pénale;

Attendu qu'il a été incarcéré le 19 février 1954

Attendu qu'il a accompli plus d'un quart de sa peine et que la durée de l'incarcération subie dépasse trois mois;

Sur la proposition du Chef du Service du Contentieux et de la Justice,

ORDONNE:

Article premier.

Le nommé MUDAHIGWA  
préqualifié, est libéré conditionnellement.

Le maintien de cette libération est subordonné aux conditions suivantes:



Article deuxième.

La présente ordonnance sortira ses effets le jour de sa notification à l'intéressé.

Usumbura, le 10 janvier 1956

WILLAERT,

~~Bonne copie certifiée conforme~~

~~Usumbura, le xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx 195x~~

Le Chef du Service du Contentieux et de la Justice,

Visa

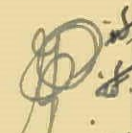


*Le Ministre du Contentieux et de la Justice a été favorable à la libération - Plus de 1/4 de peine après août 1954 - Or durée 2 ans sur 2 ans et 9 mois - Favorable - 2/1/56*



OBSERVATIONS DU GARDIEN DE PRISON

Date approximative de naissance

Décision de l'autorité administrative

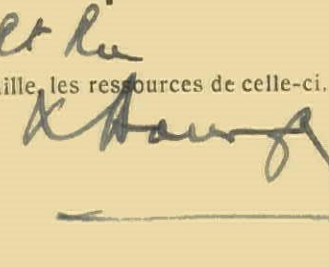
Dates 1954	Santé	Caractère Dispositions morales	Conduite	Signature Gardien de prison	
21.10.	bonne	calme non payé insolvable pour P.I.	bonne		A libérer représenter dans deux mois ne pas représenter le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi p. o. 16. XI 1954 le Chef du Service du conten- tieux et de la Justice
19.12.55	bonne	calme non payé insolvable pour P.I.	bonne		

Renseignements du Gardien de Prison

sur la situation du condamné, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, les ressources de celle-ci, etc...

Favorable

3.1.1956



Résidence de Ruanda

N° R.E. / 15568

Prison de Kigali

R. M. P. N° / 4891/4

FICHE DU DÉTENU : MUDAHICWA

Originaire de la chefferie Kanage

Territoire Kisenyi

Résidence ou district Ruanda

Condamné le 20.8.54, par T.R.R.

à Deux ans et neuf mois S.P.P. <sup>pour : 75h</sup> 2236f.50

du chef de vol qualifié

Renseignements divers :

(moralité — amendement — situation familiale)

Tournez s'il vous plaît

# PUNITIONS

Dates	Motif	Peine
22.5.54	pas répondu à l'appel	4 jours cachot
7.8.54	refus de travail	8 " "
5.11.55	Niant	
16.12.55	Niant	